

## **MULTI-ACCUEILS COLLECTIFS**

### **Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009**

#### **FAMILLES CONTRIBUABLES A BRIVE**

Le taux d'effort horaire décidé par la C.A.F, appliqué aux ressources mensuelles des familles jusqu'à un plafond fixé à 6 000, 00 € se décline comme suit :

- il est modulé en fonction du nombre d'enfants à charge dans la famille au sens des prestations familiales,
- un enfant handicapé à charge de la famille permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur (une famille de 2 enfants dont 1 est handicapé bénéficie du tarif applicable à une famille de 3 enfants),

Type d'accueil	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge	4 enfants à charge
<b><u>Accueil collectif</u></b> taux d'effort horaire	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %

#### **FAMILLES NON-CONTRIBUABLES A BRIVE**

Pour les familles non-contribuables à Brive, les tarifs seront calculés de la même façon et **majorés de 5 %**.